



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

RAPPORT-PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-04 du lundi 9 mars 2020

relatif à

**LA REPONSE AU POSTULAT DE M. CLEMENT REBER (PLR) DU 28
MARS 2019 DEMANDANT UNE ANALYSE DE LA POLITIQUE
ENVIRONNEMENTALE COMMUNALE**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat cité en titre, déposé par M. le Conseiller communal Clément Reber.

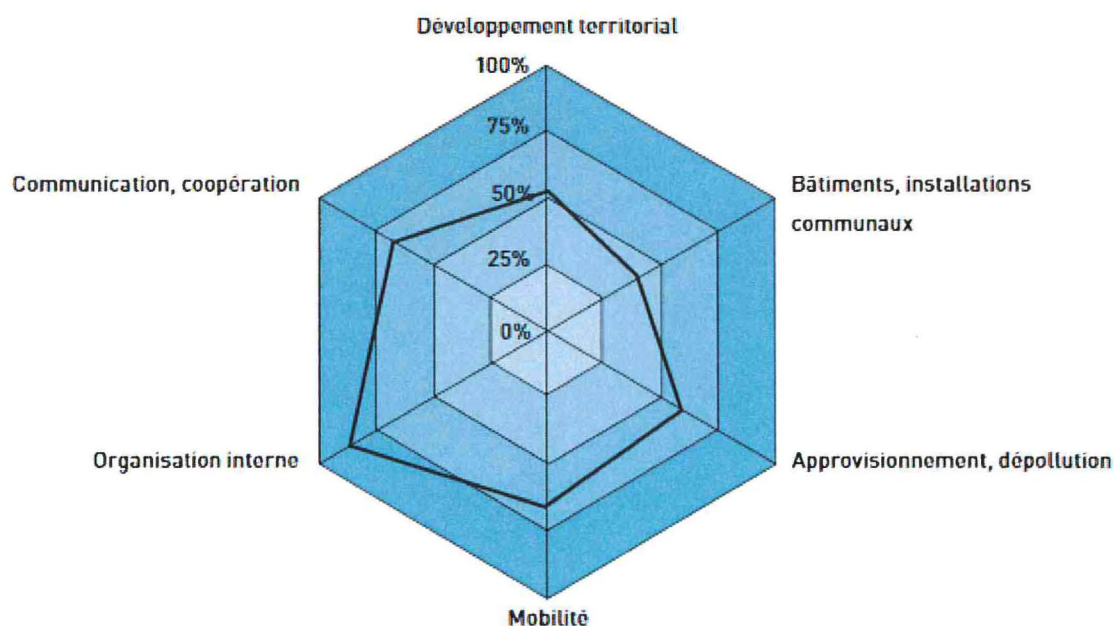
2. HISTORIQUE

Comme mentionné par le postulant, la commune d'Aigle fait figure de pionnière en obtenant le label Cité de l'Energie en 2009. Label dont les exigences ne font que d'augmenter afin de pousser les communes à améliorer l'impact environnemental de son administration, ses citoyens et son économie. En 2013 et 2017, les efforts constants de la commune ont été récompensés par une recertification. En effet, chaque quatre années, la commune est soumise à un réaudit complet sur la base d'un cahier des charges évolutif qui fixe à ce jour plus de 70 mesures différentes.

Les domaines globaux sont :

- Développement, planification urbaine et régionale
- Bâtiments de la collectivité et installations
- Approvisionnement et dépollution
- Mobilité
- Organisation interne
- Collaboration et communication

Lors de la dernière certification, la commune d'Aigle a reçu 60.5% des points possibles pour un minimum à atteindre de 50% pour obtenir le label. Cet excellent résultat est la reconnaissance d'un travail constant de la commune.



Le diagramme en toile d'araignée représente, pour chacun des six secteurs du catalogue de mesures, la part (en %) de potentiel d'actions déjà mis en œuvre par la commune. Pour obtenir le label Cité de l'énergie, la commune doit avoir mis en œuvre ou planifié 50% de son potentiel, et 75% pour obtenir le label European Energy Award® GOLD.

QUESTIONS POSÉES PAR LE POSTULANT

1) Procéder à une analyse des actions entreprises au quotidien dans les différents services communaux pour la préservation de l'environnement

Suite à ce postulat, un recensement a été effectué par le délégué à l'énergie. Voici une liste des principales actions entreprises au quotidien dans la commune.

- Les achats internes doivent respecter la directive sur les achats respectant le développement durable. Cette directive fixe des dispositions globales qui visent à assurer la nécessité de chaque achat, de privilégier le local (idéalement, commerçants aiglons), de contrôler la durée de vie des produits et d'évaluer puis reporter le suivi de cette directive. Les domaines touchés sont : papier et imprimés (plus de 80% de papier recyclés utilisés), appareils bureautiques, nettoyage, produits et pièces de construction en bois et matériaux de construction, véhicules. Pour chaque domaine, des critères de sélection sont établis pour la réalisation d'appels d'offres. Voici, en particuliers, des exemples de suivi de la directive : utilisation de bois issu d'exploitations durables avec label FSC ou label Q, achat de véhicule aux normes énergétiques les plus élevées pour la fonction et type de véhicule, achat de matériel électronique selon catalogue « Top-Ten » fixant les meilleures performances énergétiques des appareils.
- Réduction et sensibilisation des employés communaux à leur consommation électrique en ayant installé des prises USB pour la mise en veille réenclenchement rapide des ordinateurs. Ceci afin de lutter contre le gaspillage énergétique.
- Réduction de l'utilisation de bouteilles PET par la mise en place de fontaines à eau pour le personnel et les visiteurs du bâtiment.
- Mise en place du tri sélectif afin de réduire et valoriser les déchets des services communaux.
- Nettoyage des bâtiments selon le manuel « nettoyage de bâtiments économique et respectueux de l'environnement » du CIEM (Communauté d'intérêt écologie et marché suisse).
- Soutiens financiers pour les projets d'assainissement énergétiques, de production d'énergie renouvelable, de réalisation d'audit énergétique, de manifestations, de changement de chauffage d'une énergie fossile à renouvelable, à l'achat de vélo électrique.
- Conseils pour les projets d'assainissement énergétique par le délégué à l'énergie.
- Mise à disposition d'eco-gourdes et carafes pour les citoyens et employés communaux.
- Mise à disposition de cartes journalières pour les transports publics.
- Mise en service du réseau MobiChablais pour améliorer la desserte en transports publics.

2) Evaluer le potentiel de réduction de l'impact environnemental de l'activité des différents services de la ville

Aujourd'hui, le plus grand potentiel de réduction de l'impact environnemental de l'administration communal concerne ses propres bâtiments. En effet, la consommation de nos 15 bâtiments les plus énergivores représente l'équivalent, tout type d'énergie confondu, de 3'500 MWh consommé chaque année. Soit l'équivalent de 350 maisons individuelles. Ceci est tout à fait normal au vu des dates de construction des bâtiments ainsi que de leur usage et du personnel ou élèves et enseignants qui y travaillent quotidiennement.

Cependant, comme démontré dans le diagramme araignée Cité de l'Energie, notre commune recèle un potentiel d'économie d'énergie fossile très important dans le domaine des bâtiments. Aussi, depuis septembre 2018, un projet visant à analyser puis réduire ces consommations a été lancé. Concrètement, des CECB+ sont en cours de réalisation sur les bâtiments qui n'en possédaient pas. Une fois ces CECB+ réalisés, une synthèse sera effectuée sous la forme d'un plan d'assainissement énergétique des bâtiments communaux avec la catégorisation des investissements à réaliser à court, moyen et long termes. Ces éléments entreront directement dans les fiches Etat des bâtiments communaux et seront donc constamment pris en considération dans la réalisation des améliorations structurelles des bâtiments.

En parallèle, la commune a mandaté l'association Eco Building pour étudier la mise en place d'une mini-centrale de chauffage à distance qui relierait l'Hôtel de Ville, la Maison de Commune (liaison déjà existante) ainsi que les bâtiments de la Rue Farel voire au-delà. La chaudière de l'Hôtel de Ville étant en fin de vie, voici une belle opportunité de passer aux énergies renouvelables, certainement le bois en l'occurrence, tout en chauffant les bâtiments voisins qui se passeraient à leur tour de chaudière à gaz ou mazout.

Finalement, la commune a démarré la réalisation de sa planification énergétique territoriale. C'était un engagement pris auprès de Cité de l'Energie qui permettra à la commune de connaître les types de consommation énergétique sur l'ensemble de notre territoire ainsi que les capacités existantes de production d'énergie renouvelable (eau, air, sol) et ainsi dessiné une stratégie énergétique à l'horizon 2035-2050 avec des indicateurs à suivre et un plan d'action lié. Cette planification énergétique sera référencée dans le Plan Directeur Communal en cours d'élaboration et sera donc le Plan Directeur des Energies pour la commune.

Ces trois projets en cours demandent un grand investissement de la part des services communaux mais apporteront à la fois un gain environnemental important pour la commune mais aussi une amélioration des finances communales et une meilleure qualité de vie ou de travail au sein des bâtiments.

3) Etablir un rapport détaillant les actions menées au quotidien par la commune et les mesures potentielles à mener à l'avenir.

Ce point a été partiellement abordé ci-dessus, notamment pour les actions menées au quotidien. Notons cependant que chaque opportunité d'améliorer l'impact environnemental de la commune est étudiée. Voici notamment les potentielles mesures à venir en cours d'étude :

- Développement de la protection de la biodiversité avec la réalisation d'un plan directeur nature ainsi que d'une postulation au label Ville-Verte. Une première étape

a été réalisée en 2019 avec des cours destinés au personnel de la voirie et des forêts. Une prochaine étape est en cours d'élaboration.

- Augmentation de la promotion des énergies renouvelables : certaines communes ont testé une nouvelle approche visant à regrouper les propriétaires de bâtiments afin d'étudier leur potentiel de production solaire et réaliser des appels d'offres groupés tout en étant accompagné par un bureau d'ingénieur neutre. Les excellents retours enregistrés intéressent nos services et un projet similaire est en cours de gestation.
- Réalisation d'un dépliant pour les habitants montrant les bons gestes quotidiens pour la préservation de l'environnement.
- Volonté de mettre à disposition des vélos en libre-service ainsi que des bornes de recharge pour véhicules électriques.

3. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

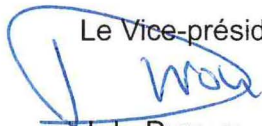
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-04 du lundi 9 mars 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

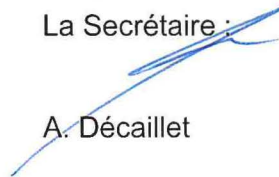
DÉCIDE

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2020-04 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Clément Reber, déposé le 28 mars 2019, demandant une analyse de la politique environnementale communale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Vice-président 
J.-L. Duroux

The official seal of the Municipality of Aigle is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, each containing a different symbol. The words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are inscribed on the shield. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ D'AIGLE' at the top and 'CANTON DE VALLÉE' at the bottom, separated by two small stars.

La Secrétaire : 
A. Décaillet

Municipal délégué : Isabelle Rime

Annexe :